

- **Candidater** à l'une de nos formations directement via notre site

www.im-saintetienne.fr/integrer-limse/

Des documents vous seront demandés : Photo d'identité – Pièce d'identité – Curriculum Vitae – Bulletins de note – Diplôme – Attestation de droits à la sécurité sociale – Attestation de recensement ou journée d'appel

Dans le cadre de l'accompagnement à la formation, et selon votre parcours scolaire, une évaluation des acquis et/ou un entretien sera réalisé à l'IMSE.

VOUS RECHERCHEZ UNE ENTREPRISE

- Trouvez dès que possible un employeur dans le métier choisi.
- Votre candidature sur le site de l'IMSE est une démarche importante pour vous aider à trouver un maître d'apprentissage. Elle est proposée à une entreprise ayant déposé une offre sur notre site.
- La recherche est **réalisée par le jeune et son entourage**.
Réseau personnel (famille – connaissances) ; site internet des employeurs qui m'intéressent ; rencontre directement sur manifestations ; porte à porte...
- **Mini-stages découverte** : pendant les vacances scolaires (5 jours maximum) par le biais d'une convention Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
C'est un moyen de tester un métier et de construire mon projet professionnel. Etoffer mon CV – « période d'essai » avec futur employeur...
- **Sites internet** : **Bourse de l'apprentissage - Portail de l'apprentissage (CMA)**
Point A (CCI) - Job training – Intervention sur les offres et les demandes (IOD) (Auvergne Rhône Alpes Orientation)

VOUS AVEZ TROUVÉ VOTRE ENTREPRISE

- Complétez AVEC votre futur employeur la *Fiche de renseignements* obligatoire. Fiche que vous retrouvez sur le site IMSE « *J'ai trouvé mon entreprise* »
- Retournez cette fiche à l'IMSE par mail à administration@im-saintetienne.fr

Cette fiche permet :

- D'établir le **contrat d'apprentissage**
- D'établir la **convention de formation** qui précise le programme de la formation, le calendrier de l'alternance
- Et de procéder à une **inscription provisoire** à l'IMSE.

Il vous sera demandé **VOTRE n° de sécurité sociale (NIR)** ; si vous n'avez pas de carte vitale, celui-ci est à demander via le compte Ameli de votre représentant légal « Attestation de droit » « demander une attestation pour... »

Vous êtes en situation de handicap ? Nos services sont à vos côtés pour adapter vos conditions de formation.

Vous êtes **mineurs ou majeurs étranger** (hors Union européenne), une autorisation de travail est nécessaire. Se renseigner auprès de la Préfecture

Attention : tout document incomplet retarde la procédure d'inscription définitive et engage la responsabilité de l'employeur concernant le financement de la formation et des aides à l'embauche.

L'inscription du jeune sera définitive à réception du contrat signé par les parties.

• Aide aux 1ers équipements :

Cette aide est composée de deux types d'équipements :

- Les équipements professionnels spécifiques (tenue de travail et matériel professionnel de base : acquis par l'Apprenti auprès du fournisseur identifié par l'IMSE contre un bon attestant de son inscription au CFA.
- Les équipements professionnels numériques : l'IMSE dote les apprentis du matériel informatique (ordinateurs portables et clés 4G).
- Un récapitulatif des équipements professionnels spécifiques à votre formation vous est transmis avec le dossier d'inscription. Seuls les équipements mentionnés sont éligibles à l'aide accordée par l'OPCO financeur de la formation.

SONT EXCLUS DE L'AIDE : Fournitures scolaires, livres pédagogiques, consommables informatiques, équipements sportifs qui restent à la charge des apprenants.

NB : selon la composition de la mallette d'outillage, il peut subsister un reste à charge pour l'apprenant selon le secteur.

Rappel :

- La tenue professionnelle est obligatoire en cours de pratique, le jeune doit donc l'apporter le premier jour de sa formation sous peine de sanction.
- Certains documents demandés sont obligatoires pour l'inscription à l'examen. Faute de ces documents, l'inscription risque d'être compromise.

• Moins de 15 ans :

2 conventions + 1 courrier d'accompagnement sont transmis avec le dossier d'inscription pour signature par l'entreprise et la famille. **Les documents sont retournés à l'IMSE qui se charge de faire signer le LP Benoît Fourneyron.** Une copie des documents signés est ensuite transmise à la famille et l'entreprise.

• Restauration

Cafétéria sur place, produits cuisinés sur place

Le plat : 3,80 € - Le supplément 0,50 € (Entrée ou Fromage ou Dessert)

Exemple : une entrée (0,50) + un plat (3,80) + un dessert (0,50) = 4,80 €

Carte à recharger par chèque, espèces ou CB

• Hébergement

Partenariat avec l'internat du **Lycée Honoré d'Urfé** Impasse Le Châtelier à St Etienne

Inscription préalable auprès du service animation de l'IMSE

15 € la nuitée, 3 € le petit déjeuner et 6 € le dîner, soit 24 € par jour, (tarifs 2021/2022)